

Vaccination Covid-19 à l'officine

Webinaire du 17 février 2021

➤ **Suivi épidémique, vaccinal et organisation de la vaccination dans les officines (8 mn)**

- **Dr François MARTIAL** : Président de l'URPS Pharmaciens Nouvelle-Aquitaine
- **Dr Sylvie QUELET** : Directrice déléguée à la direction de la Santé publique de l'ARS NA

➤ **Quels vaccins pour qui? (12 mn)**

Synthèse de la documentation sur les 3 vaccins Pfizer, Moderna, AstraZeneca

- **Professeur Jean-Louis KOECK** : Responsable de l'intelligence artificielle pour la vaccination chez SYADEM

➤ **Traçabilité des vaccinations : SI-VAC (8 mn)**

- **Mme Isabelle EL MESTARI – LE BOULHO** : Sous-Directeur cellule d'appui Coordination régionale GDR-LCF NA
- **Anna Boutolleau** : CIS animateur
- **Pierre Gassiat** : CIS animateur

➤ **Droits et devoirs du pharmacien d'officine (12 mn)**

- **Dr Pierre BEGUERIE** : Président du Conseil Central de l'Ordre des Pharmaciens d'Officine

➤ **Réponses aux questions (20 mn)**

- **Vous pouvez soumettre vos questions via le chat durant les 40 prochaines minutes. Elles seront recueillies et une synthèse en sera faite pour y répondre dans le temps imparti.**

1.

Suivi épidémiologique, vaccinal et organisation de la vaccination dans les officines

Dr Sylvie QUELET : Directrice déléguée à la direction de la Santé publique de l'ARS NA

Situation épidémiologique de la Nouvelle Aquitaine

Indicateurs
Taux d'incidence (SI-DEP – 7 au 13/02):
- tout âge : 113/100 000 (avec des disparités : le 64 : 61,3/100 000 et le 24 : 183/100 000)
- 65 ans et plus : 105.4/100 000
- Taux de positivité (SI-DEP - 7 au 13/02): tout âge : 4.1% (le 64 : 2,4% ; le 19 : 5,9 %)
65 ans et plus : 4.1%

Indicateurs	Hospitalisations en cours		Dont services réanimatoires	Retour à domicile	Décès
TOTAL	1477		198	10528	2609
Âge	90% >60 ans		78% >60 ans		96%>60ans
Sexe	Homme	768 (52%)	156 (78.8%)	5282 (50.2%)	1459 (55.9%)
	Femme	704 (47.7%)	41 (20.7%)	5193 (49.3%)	1133 (43.4%)

Suivi vaccinal en Nouvelle-Aquitaine

Département	Population avec au moins 1 dose de vaccin (N)	Couverture vaccinale 1 dose (%)	Population avec 2 doses de vaccin (N)	Couverture vaccinale 2 doses (%)	Total doses administrées (N)
Nouvelle -Aquitaine	258 046	4.3	80 310	1.3	338 356
Charente	18 703	5.4	5 035	1.4	
Charente-Maritime	34 320	5.3	9 423	1.5	
Correze	12006	5.0	4 172	1.7	
Creuse	7 062	6.1	3 502	3.0	
Deux-Sevres	15 964	4.3	5 666	1.5	
Dordogne	15 974	3.9	4 044	1.0	
Gironde	55 255	3.4	16 257	1.0	
Haute-Vienne	14 794	4.0	6 192	1.7	
Landes	19 562	4.7	48 01	1.2	
Lot-Et-Garonne	12 009	3.6	3 633	1.1	
Pyrenees-Atlantiques	31 816	4.7	9 894	1.4	
Vienne	20 581	4.7	7 691	1.8	
Vaccinations en EHPAD ou USLD	57 173	78.5	25 139	34.5	
Professionnels EHPAD ou USLD	19 180	35.8	7 876	14.7	
Allocations	Pfizer	Moderna	Astra Zeneca		
Doses déjà livrées en NA	356 850	15 600	52 600		

En Nouvelle Aquitaine :

2 modalités pour deux vaccins:

➤ Vaccin Moderna :

Organisation en centres sous la responsabilité d'un médecin libéral, organisation territoriale permettant la vaccination des personnes de plus de 75 ans par leur médecin

➤ Vaccin Astra Zeneca :

Appariement pharmacien /médecin et livraison des vaccins aux médecins par le pharmacien pour la vaccination des 50-64 ans avec comorbidités dans un premier temps. Puis dans un 2^{ème} temps, vaccination des 50-64 sans comorbidités et vaccination /prescription possible par pharmaciens et autres PS (sages-femmes, ...)

- **Volumes des premières livraisons** seront faibles mais augmenteront progressivement.
 - 1^{ère} livraison, semaine du 22 février : 1 seul flacon de 10 doses,
 - 2^{ème} livraison, semaine du 1^{er} mars : 2 ou 3 flacons maximum en fonction de la consommation et du nombre de doses livrées.

1/ Identification des médecins volontaires :

- **Pour la 1^{ère} livraison, au plus tard le 17 février**, les médecins de ville se rapprochent de la pharmacie d'officine de leur choix (1 seule)
- Pour la 2^{nde} livraison les médecins volontaires pourront encore s'identifier la semaine suivante (du 22 au 24 février). Il sera possible aux médecins de modifier leur rattachement ultérieurement ou de choisir une pharmacie de rattachement plus tard, pour les livraisons suivantes.

2 / Commande des flacons par les pharmaciens

- **Pour la 1^{ère} livraison**, les pharmaciens renseignent le portail de télédéclaration des pharmacies (ie. médecin via son numéro RPPS / nom). Cette inscription vaut pour livraison d'1 flacon de 10 doses lors de la première livraison. Ce système sera clos le mercredi 17 février à 23h.

Lien pour accéder au portail de télé déclaration des pharmaciens : <https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr/>

- Pour les livraisons suivantes : Le portail sera ensuite réactivé toutes les semaines, du lundi au mercredi, pour indiquer le volume de doses souhaité pour la semaine suivante
- Assistance portail : En cas de dysfonctionnement exposer leur problème via le formulaire d'assistance qui est sur le portail de télé-déclaration

3/ Récupération du vaccin dans les pharmacies d'officine

- Les flacons seront livrés par les grossistes-répartiteurs au plus tard le 24 février 2021. Ils pourront être retirés dans la foulée de leur livraison. Les aiguilles et seringues seront également fournies.
- Les médecins vaccineront à compter du 25 février 2021

- Deux modalités de retrait :
- retrait à température ambiante (maintien du flacon en position verticale en évitant de l'exposer à la lumière et de le secouer) : conservation maximum 6 heures à température ambiante,
- retrait à +2+8°C et maintien de cette T° pendant le transport jusqu'au cabinet médical (conditionnement isotherme adapté , flacon en position verticale, éviter de l'exposer à la lumière et de le secouer). Conservation 48h après ouverture du flacon dans un réfrigérateur (qualifié et contrôlé à +2°+8°C et exclusivement réservé au stockage de médicaments)

A venir : conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin (retrait directement dans l'officine de rattachement).

4/ Traçabilité de la vaccination

- Les vaccinations réalisées doivent impérativement être enregistrées sur le système de téléservice Vaccin Covid accessible via AmeliPro à l'adresse : <http://vaccination-covid.ameli.fr/>

5/ Elimination des déchets : Voie classique d'élimination des DASRI.

6/ Surveillance post-vaccinale : au moins 15 minutes après la vaccination. Fournir au médecin le matériel et des produits pharmaceutiques adaptés à l'anaphylaxie dont de l'adrénaline injectable.

2.

Quels vaccins pour qui?

Professeur Jean-Louis KOECK : Responsable de l'intelligence artificielle pour la vaccination chez SYADEM

Vaccins autorisés

- **COMIRNATY**
ARNm
- **COVID-19 Vaccine Moderna**
ARNn
- **COVID-19 Vaccine AstraZeneca**
Vecteur viral non réplcatif

■ Vaccins à ARN

- Injection ARNm codant la protéine S
- Pénétration dans le cytoplasme des cellules
- Traduction de l'ARNm : protéine S

■ Vaccins à vecteur viral non répliatif

- Injection virus vivant dont le génome contient le gène codant la protéine S (ADN)
- Pénétration dans les cellules : transcription de l'ADN en ARNm dans le noyau
- Traduction de l'ARNm dans le cytoplasme : protéine S

Les vaccins disponibles

- Principales caractéristiques des premiers vaccins mis à disposition

	Comirnaty Pfizer-BioNTech	Moderna	AstraZeneca
Type de vaccin	ARN Messenger	ARN Messenger	Vecteur viral non répliatif
Chaîne du froid (congélation)	6 mois à -80 °C 5 jours entre +2 à +8 °C	7 mois à -20 °C 30 jours entre +2 à +8 °C	6 mois entre +2 à +8 °C
Conservation réfrigérateur (+2 à +8°C)	5 jours	30 jours	6 mois
Conservation après ouverture	6 heures	6 heures	6 heures (48h entre +2 et +8 °C)
Nombre de doses (mL/dose)	5 à 6 (0,3 mL, après dilution)	10 (0,5 mL, prêt à l'emploi)	8 à 10 (0,5 mL, prêt à l'emploi)
Délai pour le rappel (seconde injection)	21 jours	28 jours	28 à 84 jours
Effets indésirables très fréquents	Réactions locales (douleur, rougeur...), fatigue, céphalées, myalgies, frissons, arthralgies, fièvre, lymphadénopathie	Fatigue, céphalées, myalgies, frissons, arthralgies, fièvre	Lymphadénopathie, céphalées, nausées, arthralgies, myalgies, fatigue, malaise, état févreux, frissons

Vaccins à ARN : pour qui ?

■ > 65 ans (HAS)

■ Haut risque d'infection

- Insuffisance rénale chronique ou dialyse
- Cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
- Transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
- Trisomie 21
- Poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes
- Maladies rares

■ Variants ?



La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste des pathologies sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Quelle est ma situation ?



Où me faire vacciner ?



Avec quels vaccins ?

JE SUIS UN PROFESSIONNEL :

- De santé
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier

J'AI PLUS
DE
65 ANS

En centre de vaccination
ou
sur mon lieu de travail

**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**

J'AI MOINS
DE
65 ANS

En centre de vaccination
ou
sur mon lieu de travail

AstraZeneca
(sauf si une 1^{ère} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna, ou en cas de pathologie à haut risque*)



version : vendredi 12 février 2021



La vaccination POUR LES PARTICULIERS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste des pathologies sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Quelle est ma situation ?



Où me faire vacciner ?



Avec quels vaccins ?

- Je suis atteint d'une pathologie à haut risque*



En centre de vaccination avec
une prescription médicale
de mon médecin traitant



**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**

- Je suis en situation de handicap et hébergé
en maison d'accueil spécialisée ou foyer
d'accueil médicalisé et j'ai moins de **65 ANS**



Au sein de mon hébergement



AstraZeneca

J'AI PLUS DE **75 ANS** :

- Je vis à domicile (ou dans toute
autre structure)
- Je suis en établissement (EHPAD/USLD)



En centre de vaccination



**Pfizer-BioNTech
ou Moderna**



Au sein de mon établissement



LES VACCINS DE MES PATIENTS



FAITES LE POINT SUR LES VACCINATIONS DE VOS PATIENTS EN QUELQUES CLICS.

En interrogeant le système expert du partenaire de Santé publique France, mesvaccins.net, vous obtiendrez la liste personnalisée des maladies contre lesquelles vos patients doivent être vaccinés ainsi que la dénomination commerciale des vaccins correspondants.

Âge du patient :

ou date de naissance :
Ex : 25/07/1961

Sexe du patient : Masculin Féminin

3.

Traçabilité des vaccinations : SI-VAC

Mme Isabelle EL MESTARI – LE BOULHO : Sous-Directeur cellule d'appui Coordination régionale GDR-LCF NA

Anna Boutolleau : CIS animateur

Pierre Gassiat : CIS animateur

Présentation du Téléservice VACCIN COVID (SI-VAC)

- L'utilisation du téléservice « Vaccin Covid » est obligatoire pour tracer les étapes de la vaccination (éligibilité, 1ère injection et 2ème injection), assurer le bon déroulement, le pilotage de la campagne de vaccination et pour la traçabilité des vaccins.
- Il permet de :
 - Déclarer l'éligibilité des patients
 - Enregistrer la 1ère et la 2ème injections du vaccin
 - Créer des documents à chaque étape (et le télécharger dans le dossier patient)
 - Simplifier la déclaration des effets indésirables sur le portail de l'ANSM

L'accès à **Vaccin Covid (SI-VAC)** se fait :

- par **PRO SANTE CONNECT** directement sur le site <https://vaccination-covid.ameli.fr> (avec une e-CPS ou carte CPS)
- via l'espace **AmeliPRO** (avec une carte CPS)


Vaccin covid : se connecter via PRO SANTE CONNECT



Votre identifiant national:
8 + n°RPPS

Connectez-vous

Application e-CPS Carte CPS



Vous pouvez vous connecter à ce service en utilisant **l'application mobile e-CPS**.

Votre identifiant e-CPS
899900004856 ?

Mémoriser mon identifiant sur ce poste

Se connecter avec e-CPS

- Il s'agit de la forme dématérialisée de votre carte CPS.
- **Pour en bénéficier :**
- **①** Téléchargez l'application **e-CPS** sur votre smartphone ou tablette **en veillant à lui accorder toutes les autorisations (notifications notamment)**
- **②** Insérez votre carte* dans votre lecteur et rendez-vous sur <https://wallet.esw.esante.gouv.fr>
- **③** Laissez-vous guider et activez votre e-CPS

The logo for e-CPS, with 'e-' in red and 'CPS' in blue.

(Si vous n'avez pas de carte CPS, vous pouvez aussi directement créer votre e-CPS dans l'application :*

→ clic sur « demander l'activation de la e-CPS » ;

→ saisie de votre identifiant national si votre ordre professionnel vous a enregistré dans le RPPS avec votre numéro de mobile et votre adresse mail.

amelipro Assurance Maladie Aide (?)

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Identification

E-mail, N° d'Assurance Maladie ou N° FINESS :

Le téléservice VACCIN COVID n'est pas accessible via une connexion par « Identifiant / mot de passe ».

VOUS CONNECTER

Connectez-vous avec vos identifiants où que vous soyez.

Identification par carte CPS

VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS

Vous pouvez également créer un compte en vous connectant ici.
En savoir plus

Vous n'avez pas de compte ?

CRÉER UN COMPTE

The screenshot shows the AmeliPRO interface for a general practitioner. At the top, there is a navigation bar with the Ameli logo and the text 'MEDECINE GENERALE'. The user is identified as 'DR Jean DUPONT' with contact information for his cabinet in Paris. Below the navigation bar, there are several sections:

- ACTIVITÉS:** A list of activities including 'Tous mes paiements', 'Convention - ROSE', 'Saisie des horaires de cabinet', 'Relève d'activité et de prescriptions', 'Patientèle médecin traitant', 'Patientèle soignée', 'Déclaration d'un décès (INSERM)', 'Compensation perte d'activité', 'Contact COVID', and 'Vaccination - COVID : Créer'. A blue arrow points to the 'Vaccination - COVID : Créer' link, which is highlighted with a green box.
- SERVICES PATIENTS:** A list of services including 'Arrêt de travail : Créer', 'Protocoles de soins et ALD : Consulter', 'Accident de travail / Maladie Professionnelle : Créer un certificat', 'Prescription de transport : Créer', 'Déclaration simplifiée de grossesse : Créer', 'Bilan de soins infirmiers : Consulter synthèse', 'Échanges Médicaux sécurisés : Contacter', and 'Accord préalable chirurgie bariatrique : Gérer'.
- INFORMATION PATIENT:** Patient information including name (DUPONT), first name (Maxime), NIR (177097598712531), date of birth (03/11/1996), and insurance details (REGIME GENERAL, CPAM de PARIS).
- COMMANDES:** A section for ordering documents and devices.
- VACCINATION GRIPPE:** A section for flu vaccination.
- DÉCLARATION DE GROSSESSE:** A section for pregnancy declaration.
- UN PROBLÈME, UNE QUESTION ?** A section for contacting support.
- PLUS D'INFORMATIONS:** A section with logos for CCAM, HAS, and Ameli.

At the bottom, there is a footer with contact information (3608) and links for 'A propos', 'Configuration', 'Mentions légales', and 'CGU'.

ameliPRO Assurance Maladie

Dr. Médecin GÉNÉRALISTE

VACCIN COVID

Franck [nom] né le [date] [Changer de patient](#)

Statut: Assuré Régime Général
NIR: [numéro]

Éligibilité vaccination | **TITRE VACCINATION** | Éligibilité

1 Compléter les informations de vaccination

Nom du vaccin: PfizerBioNTech – COMIRNATY
 Numéro de lot: EL1494
 Date de vaccination: 11/01/2021
 Heure de vaccination: 11.35
 Mode d'administration: Injection intramusculaire
 Zone d'injection: Bras gauche

2 Compléter les informations relatives au lieu de vaccination

Lieu de vaccination: EHPAD
 Code postal du lieu de vaccination: 35350
 N° AM ou FINESS géographique ou SIRET du lieu de vaccination: [numéro]

Liste des lieux de vaccination :

- EHPAD
- Centre de vaccination
- USLD
- Résidence autonomie
- Résidence service senior
- Dans un autre établissement médico-social
- Dans un autre établissement de santé
- Au cabinet ou dans la structure d'exercice
- Au domicile du patient
- Foyer migrant
- Autre

Je certifie avoir informé mon patient (son représentant légal) sur le traitement de ses données et j'accepte les conditions de transmission des données

[RETOUR](#) [VALIDER](#)

L'Assurance Maladie

PDF de l'acte de première vaccination – Synthèse à transmettre au patient

Données télétransmises à l'Assurance Maladie
Vaccination contre la Covid-19

Prescription à conserver
par le patient
(à apporter lors de
chaque vaccination)

Patient(e)

Número d'immatriculation : 1 [REDACTED]
Nom : [REDACTED]
Prénom : **frank**
Date de naissance : [REDACTED]
Code du patient * : JMD-[REDACTED]
*Vous devez présenter ce code lors de chaque vaccination

Le patient éligible, ou son représentant légal, a accepté d'entrer dans le processus de vaccination après avoir reçu toutes les informations nécessaires à son choix éclairé.

Informations de l'ordonnance	Eligibilité à la vaccination
Prescripteur : Nom : GÉNÉRALISTE Prénom : MEDECIN N° RPPS/ADEL : 9 [REDACTED] N° AM/FINESS : 6 [REDACTED] Date de l'ordonnance : 11/01/2021 Vaccin(s) non préconisé(s) :	Déclare l'éligibilité : Nom : GÉNÉRALISTE Prénom : MEDECIN N° RPPS/ADEL : 9 [REDACTED] N° AM/FINESS : 6 [REDACTED] Date d'éligibilité : 11/01/2021

Informations de la vaccination

Jé, soussigné(e), certifie avoir examiné : [REDACTED]
avoir transmis à mon patient toutes les informations liées à la vaccination pour la COVID-19,
l'avoir vacciné pour : première vaccination avec le vaccin : Pfizer/BioNTech – COMIRNATY
issu du lot : **EL1484** à/au : EHPAD
Le vaccin a été administré par : **injection intramusculaire** dans le/la : **Bras gauche**
Je l'ai informé que sa prochaine injection devrait avoir lieu à partir du **29/01/2021**

Identification du vaccinateur (nom et prénom) GÉNÉRALISTE MEDECIN Identifiant : 9 [REDACTED]	Date : 11/01/2021 Signature : [REDACTED]
--	---

Il convient de signer ce document avant de le remettre à son patient

Un tutoriel sur **Vaccin Covid** est accessible ici :

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/718758/document/vaccin-covid-guide-04022021.pdf>

Un problème de
connexion avec la
CPS / e-CPS ?

Vous pouvez joindre le support de l'ANS (Agence du Numérique en Santé) :

- sur le site : <https://esante.gouv.fr/assistance?theme=carte>
- par mail : monserviceclient.cartes@asipsante.fr
- par téléphone :

0 825 852 000

Service 0,06 €/min
+ prix appel

24/24 heures - 7/7 jours

Un problème avec
l'outil ?

Contactez l'Assurance Maladie au **3608** (service gratuit + prix de l'appel) et demandez l'accompagnement d'un Conseiller Informatique Services.

4.

Droits et devoirs du Pharmacien d'officine

Dr Pierre BEGUERIE : Président du Conseil Central de l'Ordre des Pharmaciens d'Officine

VACCINATION EN OFFICINE

L'expérimentation, qui devait initialement durer 3 ans, a pris fin par anticipation le 1er mars 2019 (article 59 de la [LFSS pour 2019](#)).

L'acte de vaccination est aujourd'hui une mission pleine et entière du pharmacien d'officine (mission facultative).

Les pharmaciens d'officine *“Peuvent effectuer les vaccinations dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis de la Haute Autorité de santé. Cet arrêté peut autoriser, après avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, la prescription par les pharmaciens de certains vaccins. Il en fixe les conditions”* ([Article L.5125-1-1 A, alinéa 9 du CSP](#)).

VACCINATION EN OFFICINE

Conditions fixées par le [Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019](#) et l'[Arrêté du 23 avril 2019](#) fixant le [cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par les pharmaciens d'officine](#)

- Mission soumise à **déclaration auprès du DG ARS.**
- **Formation obligatoire DPC** conforme aux objectifs pédagogiques définis par l'arrêté (*les pharmaciens qui ont déjà effectué une formation à la vaccination sur la base des objectifs pédagogiques de l'expérimentation en sont exonérés. Il en va de même pour les pharmaciens ayant suivi un enseignement relatif à la vaccination en formation initiale*).
- **Conformité à un cahier des charges** relatif aux conditions techniques: locaux et équipements adaptés, trousse d'urgence, gestion des DASRI.

VACCINATION EN OFFICINE

Les vaccinations autorisées à ce jour : [Arrêté du 23 avril 2019 fixant la liste des vaccinations](#)

*= **Vaccination contre la grippe saisonnière** aux personnes majeures, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur, à l'exception des personnes présentant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure.*

- Un [honoraires de vaccination](#) a été créé par l'[avenant 16 de la convention pharmaceutique](#) (6,30 € HT en France métropolitaine et 6,60 € HT pour les départements et les collectivités d'Outre-mer).

VACCINATION EN OFFICINE

La traçabilité du vaccin administré et de l'acte :

- A l'officine: traçabilité du vaccin administré dans l'ordonnancier comportant les mentions relatives à la date d'administration du vaccin et à son numéro de lot
- Pour le patient: traçabilité de l'acte de vaccination dans le carnet de santé, le carnet de vaccination ou le dossier médical partagé de la personne vaccinée. A défaut de cette inscription, il délivre à la personne vaccinée une attestation

Les informations reportées sont : nom et prénom d'exercice, la dénomination du vaccin administré, la date de son administration et son numéro de lot

[Article R5125-33-9 du CSP](#)

VACCINATION COVID PAR LES PHARMACIENS

La réglementation encadrant la vaccination COVID prévoit que les pharmaciens pourront participer à la campagne de vaccination dans la limite de leurs compétences en matière de vaccination.

La HAS préconise pour le vaccin AstraZeneca de permettre aux sages-femmes et aux pharmaciens d'officine déjà formés à la vaccination et ayant déclaré une telle activité (pour la grippe) de prescrire et de réaliser la vaccination, dans tous lieux (lieux d'exercice, centres de vaccination, équipes mobiles, etc) ([Avis du 2 février 2021](#))

Le Ministre de la santé a informé l'ONP avoir saisi la HAS et l'ANSM sur ce point. La vaccination par les pharmaciens d'officine pourrait se concrétiser courant mars 2021 (courrier du 12 février 2021)

5. Réponses à vos questions

MERCI pour votre attention

Retrouvez ce webinaire en replay
sur notre site

www.urps-pharmaciens-na.fr